



PROCÈS-VERBAL

OCTOBRE 2020

Le 30 septembre 2020, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2020 à 19 h à la grande salle municipale.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, Maire suppléant, et formant quorum.

SONT ABSENTS : monsieur Bruno Gagné, Maire et monsieur Mario Nadeau, conseiller.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 8 septembre 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) :
Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses ;

- Adoption du règlement 04-2020, avec modification de l'article 14b.;
 - Demande des organismes : Cercle des Fermières et Comptoir artisanal;
 - Heures communication Montmagny;
 - Mandat de vérification par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréées, différents ministères et aide à la préparation du budget 2021;
 - Offre de services pour assistance technique Tétra Tech QI Inc;
 - Demande de soumission pour déneigement des bornes sèches;
 - Achat de poteaux de signalisation et ensemble de fixation, acceptation des coûts;
 - Parc des Appalaches, information et résolution;
 - Autorisation de l'inscription à l'association des directeurs municipaux, assurances;
 - Suivi dossier église, arpentage du terrain;
 - Programme Nouveaux horizons pour les aînés;
 - Projet de services de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021 ;
 - Projet de santé globale et durable de la MRC de Montmagny
9. Varia :
 10. Comptes
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-10-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Une copie du procès-verbal du 8 septembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture. La directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-10-2020

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Aucune nouvelle correspondance.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune nouvelle demande.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu des travaux réalisés et à venir.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 03-10-2020 (adoption du règlement 04-2020, règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau)

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère madame Dominique Bernard lors de la séance du conseil tenue le mardi 8 septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QU'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'adopter le règlement 04-2020, règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 04-10-2020 (demande de l'organisme cercle des fermière Sainte-Apolline)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que nous acceptons la demande pour payer les frais de l'amélioration du système électrique pour les usages projetés, pour un montant de 1522.50\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-10-2020 (demande de l'organisme Comptoir artisanal)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que nous acceptons de faire un don unique de 500\$, afin d'aider l'organisme à couvrir les coûts d'électricité, suite à la diminution des revenus en lien avec la Covid-19. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 06-10-2020 (heures offertes restantes pour les communications)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que les heures de communications offertes par la MRC de Montmagny ne seront pas utilisées cette année. Les heures seront donc remises à une autre municipalité qui en aura besoin pour un projet de 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-10-2020 (mandat de vérification)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que nous donnons le mandat à la firme Lemieux Nolet, comptables agréés, pour la vérification de différents ministères ainsi que pour l'aide à la préparation du budget 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-10-2020 (offre de services pour assistance technique)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que nous acceptons l'offre d'assistance technique par Tétra Tech QI Inc., dans le dossier de la TECQ 2019-2023, pour un budget d'honoraires de 2000\$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-10-2020 (achat équipement signalisation)

Il est proposé par M. Rémi Laprise appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter les coûts reliés à l'achat de poteaux de signalisation et les ensembles de fixation pour un montant de 355.85\$, en plus de la livraison. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-10-2020 (demande d'autorisation de droit de passage au Parc régional des Appalaches sur les terres publiques et sur les terrains municipaux)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny, en son nom et au nom des municipalités qui la constitue, ont signé une entente de gestion avec le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, le Ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et le Parc des Appalaches.

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entente de gestion, des droits de passage ont été attribués par le Ministère des Ressources naturelles (secteur territoire) aux autorités locales pour la réalisation d'aménagement récréotouristiques.

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de confirmer l'autorisation au Parc régional des Appalaches d'utiliser, et de réaliser des aménagements sur le territoire faisant l'objet de droits de passage.

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, et appuyé par Mme Linda Paré;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton émette l'autorisation au Parc régional des Appalaches de réaliser des aménagements récréotouristiques sur les droits de passage dont la municipalité dispose sur les terres du domaine de l'état.

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est disposée à transférer ses droits de passage sur le domaine de l'état si nécessaire pour la réalisation des projets de développement et de mise aux normes des aménagements récréotouristiques. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-10-2020 (autorisation d'inscription)

Il est proposé par M. Rémi Laprise appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la demande d'inscription à l'association des directeurs municipaux, ainsi que la demande d'assurance relative, pour Mme Caroline Dancause. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-10-2020 (programme Nouveaux horizons)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que nous ne participerons pas au projet nouveaux horizons, qui se doit de se doter d'équipement technologique supplémentaire pour la diffusion d'activités à distance. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-10-2020 (bonification de l'offre de garde existante pendant la période estivale, projet « ensemble pour progresser »)

CONSIDÉRANT le cadre conceptuel de la santé de la MRC de Montmagny et de ses déterminants;

CONSIDÉRANT l'écosystémie des milieux : communauté, famille, éducation, milieu de vie, milieu familial, milieu communautaire, etc;

CONSIDÉRANT que les enfants bénéficieraient d'un encadrement professionnel pendant les camps de jour ;

CONSIDÉRANT que les animateurs des terrains de jeux seraient accompagnés et guidés face à certaines problématiques que vivent les enfants ;

CONSIDÉRANT que les efforts faits par les familles pendant la période scolaire seraient continués pendant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de travailler en commun sur différents projets pour unir leurs efforts ;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu à améliorer les statistiques socio-économiques en accompagnant les familles, leurs enfants et les moniteurs de terrains de jeux lors de la saison estivale ;

CONSIDÉRANT que ce projet effectuera un pont positif entre le milieu scolaire, les familles et les terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT également que la MRC de Montmagny est identifiée pour être la porteuse de dossier afin de faciliter le développement du service et la gestion des ressources ;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité nomme la MRC de Montmagny comme gestionnaire et appui cette dernière dans la démarche à déposer une demande pour un projet de soutien aux enfants, aux familles, aux municipalités et au milieu scolaire ayant pour but la progression continue des enfants lors de la période estivale.

Résolution : 14-10-2020 (projet d'un agent de développement en santé globale et durable pour 8 municipalités du territoire pour une période de deux ans)

CONSIDÉRANT le cadre conceptuel de la santé de la MRC de Montmagny et ses déterminants;

CONSIDÉRANT l'écosystémie des milieux : communauté, famille, éducation, milieu de vie, milieu familial, milieu communautaire, etc;

CONSIDÉRANT que les huit municipalités vivent au rythme de la pandémie, de ses conséquences et des dommages collatéraux et que leurs citoyens en sont affectés, peu importe leur âge ;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de travailler en commun sur différents projets pour unir leurs efforts ;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu à améliorer les statistiques socio-économiques en accompagnant les familles et la communauté et en travaillant les déterminants de la santé globale qui auront une portée afin de changer les choses positivement compte tenu des statistiques peu enviables de la MRC (taux de suicide, taux d'obésité, maladie du cœur et de l'appareil respiratoire, etc.) ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de maximiser les infrastructures municipales existantes ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra le réseautage entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT également que la MRC de Montmagny est identifiée pour être la porteuse de dossier afin de faciliter le développement du service et la gestion des ressources ;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité ne nomme pas la MRC de Montmagny comme gestionnaire et n'appuie pas cette dernière dans la démarche à déposer une demande pour un projet en santé globale et durable englobant les loisirs et la culture, ces activités visant à améliorer, maintenir et développer la santé globale et durable, physique, cognitive et psychosociale de l'ensemble des citoyens.

Résolution 15-10-2020 (renouvellement commandite du feuillet paroissial)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de don de 55\$ pour la publicité pour l'année 2020-2021 dans le feuillet paroissial. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Résolution : 16-10-2020 (heures de travail)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que les heures de travail de l'employé municipal, M. André Bernard, passent de 44 heures à 40 heures à partir du 12 octobre 2020, jusqu'à la saison estivale prochaine prévue dans son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Salaires du 30 août au 26 septembre 2020

13 623,92 \$

Résolution : 17-10-2020 (comptes)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 76,926.10 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 18-09-2020 (levée de la séance)

Il est 20 h 23. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,
Maire suppléant

Caroline Dancause,
DG et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
